

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-070

**OBJET : Arrêté de délégation de signature de Mme Christine SALMON, Maire, à Mme Anaïs CROSVILLE, agent titulaire**

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-27 et L2122-28 ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire, des Maires délégués et des Adjointes en date du 25 mai 2020 ;

**Vu** les pratiques administratives communales ;

Sur proposition de la Directrice des Services,

**Considérant** que dans un souci d'organisation, il est nécessaire de laisser aux agents la possibilité de signer les courriers recommandés ou de réceptionner les colis délivrés à la commune ;

## ARRÊTE

**Article 1** – Mme Anaïs CROSVILLE, adjoint administratif titulaire, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour agir au nom de la commune de Les Monts d'Aunay dans les domaines suivants :

- Retirer et recevoir les envois de la Poste, acheter pour le compte de la commune comme les affranchissements, les prêts-à-poster,
- Retirer ou recevoir toutes marchandises des fournisseurs de la commune.

**Article 2** – Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3** – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- L'intéressée,
- La Poste,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 21 mai 2021

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

